

d'insurrection, tentatives d'occupation violente, rien ne put leur faire donner gain de cause ; la grotte de la Nativité demeura sous la garde des Latins. Les documents officiels montrent cependant la versatilité des Turcs. Les Latins, reconnus possesseurs légitimes en 1620 et 1628, sont expulsés en 1633 par ordre d'Amurat III, réintégrés en 1635, de nouveau expulsés en 1637. Louis XIV en obtint la restitution en 1673, mais les Grecs font annuler en 1676 le firman qui leur donnait tort. Enfin, en 1690, l'ambassadeur de France, Chateauneuf, obtient de Soliman III une reconnaissance des droits des Latins, et des actes officiels confirment cet état de choses en 1699, 1700, 1718, 1719 et 1740.

Le P. Boucher et Soubdan ont passé à Bethlém, l'un avant la période des contestations, l'autre au moment où les relations étaient le plus tendues ; d'Arvieux, simple laïque assez peu fervent, n'est pas mis au courant du litige ou s'en désintéresse. On peut constater qu'au début du XVII^e siècle, les Franciscains jouissaient de la totalité de l'église et avaient la garde exclusive de la grotte : il ne semble même pas que les deux escaliers actuels aient été pratiqués avant le XVII^e siècle ; on n'entrait que par l'escalier qui met directement la grotte en communication avec le couvent. Le P. Boucher dit avoir célébré au moins vingt fois la messe à l'autel de la Nativité, et décrit l'étoile d'argent qui marque le lieu précis de la naissance de Notre-Seigneur.

Soubdan nous dit au contraire que les religieux doivent célébrer les offices dans l'église particulière de leur couvent et nous montre les Grecs et les Arméniens établis dans l'église ; malgré cela, l'accès de la grotte était ouvert aux catholiques.

En 1757, la France était engagée dans la guerre de Sept ans ; les Grecs trouvèrent le moment opportun pour recourir à la force ; les Latins furent dépouillés d'un certain nombre de sanctuaires qu'ils possédaient, et c'est alors qu'ils perdirent définitivement la jouissance de l'église et la garde exclusive de la grotte de Bethlém : ils ne conservèrent qu'un petit autel de la crypte, à l'endroit où l'Enfant Jésus fut adoré par les mages. Napoléon III obtint, en 1858, un simple droit de passage entre le couvent et l'escalier nord à travers la grande église, et le rétablissement de l'étoile d'argent enlevée par les Grecs en 1847 ; on sait que cette question de Bethlém fut une des causes de la guerre entre la France et la Russie, qui voulait couvrir de sa protection les empiètements des Grecs. En 1873, une nouvelle tentative fut faite pour dépouiller les Latins du peu qui leur restait : une troupe de schismatiques fondit sur les religieux franciscains, dont plusieurs furent grièvement blessés, et tout ce qui rappelait les droits des catholiques fut détruit : lampes, tapisseries, tableaux, inscrip-